



Action de groupe

«Recours Mutations»

Vendredi 21 juillet, ALTERNATIVE Police et le cabinet d'Avocats COLL ont défini la méthode de la «Class Action» qui sera conduite à la rentrée de septembre !

Adhérents ou non : ALTERNATIVE Police vous représentera près du TA de Paris : AUCUN FRAIS POUR VOUS !

**Vous avez été lésés lors du Mouvement Général de Mutations 2017 ?
Alors vous êtes concernés !**

**Notre «Class Action»
est une 1ère en France
contre une
administration publique**

**Faites entendre
votre voix !**

- Avec ou sans recours gracieux, avec ou sans avis du médiateur, avec ou sans décision de justice, vous pouvez faire valoir vos droits !
- Pour que nous agissions en votre nom vous devez nous transmettre :
 - votre candidature au mouvement de mutations (fiche)
 - votre classement (nombre de points) que vous pouvez demander à l'administration par rapport ou l'évaluer avec notre logiciel auprès de nos délégués.
 - la liste des collègues mutés moins bien classés que vous

Si vous avez déjà engagé une action, transmettez-nous aussi :

- votre rapport de recours gracieux (et réponse éventuelle)
- votre saisine du médiateur et la réponse que vous avez reçue
- votre recours au Tribunal Administratif et la décision qui a été rendue.

Attention : notre action de groupe ne se substitue pas à votre obligation de déposer un recours individuel gracieux ou contentieux afin de faire valoir vos droits administratifs.

Un modèle de courrier à adresser au Ministère de l'Intérieur en lettre recommandée avec accusé réception sera prochainement mis à votre disposition pour compléter votre action.

Nous nous occuperons de l'affranchir et de le transmettre pour vous !

Contactez nos délégués pour plus d'informations.

Pour obtenir le modèle de courrier, écrivez-nous d'ores et déjà sur classaction@alternativepn.fr